ARRITTI

nu 2764 da u 6 à u 12 d'ottobre 2022

56a annata
Prezzu 1,40 €
C.P. 0427 C 82046
ISSN 1262
Dispensé de timbrage
Routage 205
www.arritti.corsica

SETTIMANALE NAZIUNALISTU CORSU

Cap'artìculu

Le processus de dialogue fragilisé

p. 3

Rejet de la demande de semi-liberté de Pierre Alessandri

Femu a Corsica demande un positionnement public du gouvernement

Natalyia Khobta Santoni, association Solidarité Corse-Ukraine

« Nous sommes près à payer de notre vie pour être libres »

p. 6-7

Lezzioni di storia

1964 : Le CEDIC avait déjà tout compris !

p. 8-9

À e curagiose donne iraniane insanguinate da u so vulè campà lìbere di pettu à a viulenza di i mollah. À tutte e donne chì lòttanu per esse à paru di l'omi. À tutte è tutti quelli chì lòttanu contr'à tutte e forme di fascìsimu.

poesia

O Bella Ciao

Una mattina mi sono alzato
O bella ciao, bella ciao,
bella ciao ciao ciao
Una mattina mi sono alzato
E ho trovato l'invasor

O partigiano portami via
O bella ciao, bella ciao, bella
ciao ciao ciao
O partigiano portami via
Chè mi sento di morir

E se io muoio da partigiano
O bella ciao, bella ciao, bella
ciao ciao ciao
E se io muoio da partigiano
Tu mi devi seppellir

E seppellire lassù in montagna
O bella ciao, bella ciao, bella
ciao ciao ciao
E seppellire lassù in montagna
Sotto l'ombra di un bel fior

Tutte le genti che passeranno
O bella ciao, bella ciao, bella
ciao ciao ciao
Tutte le genti che passeranno
Mi diranno : che bel fior

E quest'è il fiore del partigiano
O bella ciao, bella ciao, bella
ciao ciao ciao
Quest'è il fiore del partigiano
Morto per la libertà. ■

Arritti
U vostru settimanale hè nant'à internet
www.arritti.corsica

Accapu di a reddazzione

Bella Ciao

Bella Ciao hè u cantu di i partisgiani durante a seconda guerra mundiale contr'à u nazìsimu è u fascìsimu. E so parule (publicate quì accantu) sò state scritte in u 1944 da Vasco Scansani. Dopu à a guerra, hè firmatu in u mondu sanu un cantu rivuluziunariu di resistenza contr'à tutte l'oppressioni. Tale è quale u cunniscimu, si dice ch'ellu hè una addattazione di un cantu pupulare di donne sprezzate in e risaie di a piaghja di u Pô in Italia in principiu di u sèculu scorsu, fin'di u XIX^u^. Omu chjamava sse donne, *e Mondine*. Travagliàvanu cum'è schiave da zitelle per piantà u risu è dinunziàvanu e so cundizioni di vita cantendu: *«Alla mattina appena alzata, O bella ciao bella ciao bella ciao, ciao, ciao, Alla mattina appena alzata, In risaia mi tocca andar. E fra gli insetti e le zanzare, O bella ciao bella ciao bella ciao ciao ciao, E fra gli insetti e le zanzare, Un dur lavoro mi tocca far, Il capo in piedi col suo bastone, O bella ciao bella ciao bella ciao ciao ciao, Il capo in piedi col suo bastone, E noi curve a lavorar, O mamma mia o che tormento, O bella ciao bella ciao bella ciao ciao ciao, O mamma mia o che tormento, Io t'invoco ogni doman, Ed ogni ora che qui passiamo, O bella ciao bella ciao bella ciao ciao ciao, Ed ogni ora che qui passiamo, Noi perdiam la gioventù, Ma verrà un giorno che tutte quante, O bella ciao bella ciao bella ciao ciao ciao, Ma verrà un giorno che tutte quante, Lavoreremo in libertà.» «O bella ciao»* era l'addìu à a so ghjuventù à travaglià senzà limite i pedi nè l'acqua, ingrunchjate, zingate da e zinzale, brusgiate da u sole... Sò donne pòvere impiecate à ssi travagli, pacate menu chè l'omi... Ma si vòltanu contr'à i padroni è e so lotte l'anu da purtà à a vittoria, postu chì, in u 1908-1909, ottènenu una redduzzione di u so tempu di travagliu à ott'ore à u ghjornu. Tandu a spressione *«O bella ciao»* diventa un addìu à a donna schiava... cusì si dice, ma u fattu ch'ella sìa stata scritta nanzu à quella di i partisgiani hè cuntestata da certi sturiani. Pocu imprema in fatti l'orìgine, i canti pupulari appartènenu à a stòria di i pòpuli chì i facenu soi. E donne schiave di u dicianovèsimu, i partigiani di a seconda guerra mundiale, bramàvanu a so libertà. In u 1944, cù e parule di Scansani, *Bella Ciao* diventa un cantu di resistanza chì si sparghje in u mondu contr'à u fascìsimu, ma dinù un cantu pè i travagliatori chì rivendichèghjanu cundizioni di travagliu più ghjuste, è un cantu feministu infine, in lotta pè a difesa di i so diritti. Cantarini cunnisciuti cum'è Yves Montant ind'è l'anni 60, u gruppu folk Modena City Ramblers ind'è l'anni 90, Maître Gims o Slimane oghje, l'anu pupularizata ancu di più. Ogni volta ch'ella accade un oppressione in qualchi locu, in ogni manifestazione in carrughju, ssu cantu hè ripigliatu di manera spontànea da i manifestanti per chjamà à a libertà. Hè sfida contr'à tutte e dittatture, contr'à tutte e guerre. Hè cantu di gioia è di speranza dinù. È oghje, ribomba in lingua persana in i carrughji di Teheran è di tutte e cità iraniane per cantà e so brame di libertà. ■

Fabiana Giovannini.

Cap'artìculu

Par **François Alfonsi**

Le processus de dialogue fragilisé

La décision de la Cour d'Appel de Paris qui a refusé l'aménagement de la peine de Pierre Alessandri a jeté un grand trouble. Décidément, la liste est longue de ceux qui, dans les retranchements de l'État, veulent fermer toutes les portes. Pourtant ce processus doit continuer, et il doit réussir. Femu a Corsica a décidé de continuer sa participation.

Depuis le début, au mois de mars, il existe de grandes interrogations sur les leviers qui sont actionnés par l'État pour répondre à la crise politique surgie après la mort d'Yvan Colonna à la prison d'Arles. En façade, les discours et les engagements se succèdent dans le sens d'alimenter le dialogue. Mais, dans l'arrière-cour rien ne change et chaque décision survenue est une interrogation supplémentaire. On sent bien que l'attitude de l'État est parasitée par une haute administration jusqu'auboutiste.

Premier signal : Yvan Colonna est encore agonisant quand tombe la décision de son rapprochement à Borgo *« car il ne présente plus de risque pour l'ordre public »*. Pierre Alessandri et Alain Ferrandi en sont exclus. Le tollé que provoque cette décision cynique, au moment même où la colère des Corses s'exprime déjà dans la rue, oblige à une rectification précipitée qui permet enfin le rapprochement à Borgu de Pierre Alessandri et Alain Ferrandi alors retirés à leur tour de la liste des Détenus Particulièrement Signalés qui les assignait à résidence dans les prisons du continent. Mais le fait est là : ceux qui tiennent la plume à Paris avaient décidé et montré leur pouvoir de nuisance.

Pour ce qui concerne la récente demande de libération conditionnelle de Pierre Alessandri, c'est la même caste de hauts fonctionnaires qui est à la manœuvre. Car la décision de la Cour d'Appel vient suite à un appel du Parquet, donc de magistrats placés directement sous l'autorité du Ministère de la Justice. Notons, pour commencer, qu'en première instance, en toute indépendance, des juges ont accordé à Pierre Alessandri la libération conditionnelle qu'il demandait. Il aurait très bien pu ne pas y avoir d'appel de cette décision, si l'administration de la Justice avait été en phase avec les discours tenus par Gérald Darmanin. Mais nous sommes alors en pleine période électorale et l'incertitude du scrutin pesait sur la situation. Gérald Darmanin, candidat dans le département du Nord, n'aurait pu être reconduit ministre s'il avait été battu. Dans cette vacance du pouvoir politique, le pouvoir administratif s'en donne alors à cœur joie. Puis, quelques mois après, la Cour d'Appel entérine.

Il n'y a pas que dans les coulisses du ministère de la Justice que de tels hauts fonctionnaires agissent. Celles de Bercy et du ministère des Finances aussi ont leur contingent de décideurs dont la seule option est « niet » dès l'instant qu'il s'agit de la Corse. Niet aux amendements déposés par les députés corses pour consolider les effets de la loi sur le pouvoir d'achat dans le contexte de la Corse où la population, alors qu'elle connaît un fort taux de pauvreté, doit faire face à un coût de la vie encore plus élevé lié à l'insularité. C'est sans sourciller aussi que le même « niet » a été opposé à la demande de préserver un dispositif fiscal qui facilite les investissements hôteliers en Corse y compris dans le cadre d'une succession familiale, alors que la loi des finances veut le réserver au profit de nouveaux acquéreurs, encourageant ainsi la dépossession des Corses au profit d'investisseurs extérieurs. Et tout à l'avenant.

Chacun comprend bien que le processus actuel a besoin de plusieurs mois pour produire ses effets. Mais si, dans cet intervalle, chaque décision prise à propos de la Corse est une décision négative, alors il est inévitable que le processus déraille. Et d'autant plus quand il s'agit de la question o combien sensible des prisonniers politiques.

Car dans le même temps que l'on a privé Pierre Alessandri d'une libération conditionnelle, des détenus basques de l'ETA l'ont obtenue alors qu'ils purgeaient des peines liées à des faits tout à fait comparables. Ce qui conforte le sentiment que les Corses sont une obsession du côté de la haute administration qui pratique, comme l'a très justement dénoncé Patrick Baudouin, président de la Ligue des Droits de l'Homme, *« une justice qui se confond avec la loi du Talion »*.

C'est dès aujourd'hui que le choix politique du dialogue prôné, et pratiqué, par Gérald Darmanin doit faire entendre sa prééminence dans les choix politiques de l'État français au plus haut niveau. Le contexte électoral est passé, les responsabilités sont désormais clairement définies, et les Corses doivent savoir, une fois pour toutes, si l'État français a renoncé à la loi du Talion et s'il s'engage résolument dans la voie du dialogue.

C'est à cette condition que le processus actuel, auquel Femu a Corsica a décidé de continuer à participer, sera consolidé et crédibilisé. ■

Ripressione

Rejet de la demande de semi-liberté de Pierre Alessandri

Nouvelle crise politique entre la Corse et Paris

La énième demande d'aménagement de peine de Pierre Alessandri, conditionnable depuis cinq ans, vient à nouveau d'être rejetée. Ce n'est pas la première fois que cette demande acceptée en première instance, est rejetée suite à l'appel du Parquet antiterroriste de Paris, c'est-à-dire directement à la demande du gouvernement. Cette décision contraire au droit français, totalement injustifiable au regard du dossier, prononcée sur un prétexte de « trouble à l'ordre public », repose en réalité sur une vengeance d'État et ouvre une nouvelle crise politique entre Paris et la Corse. Quand en sortirons-nous ?

Le système judiciaire français est depuis longtemps un outil qui sert à faire monter ou descendre la pression, à créer ou raviver des tensions, à détourner l'attention de la population, voire à l'abuser, et en l'espèce aujourd'hui à saborder un processus de négociations dans lequel l'État, il faut bien se l'avouer, est entré contraint et forcé !

Dans l'affaire dite Erignac, cet arme répressive a sévi dès le début, face à l'impuissance de l'armada policière mobilisée, empêtrée dans une guerre des polices, il a ciblé tous les Corses décrétés *« peuple préféticide »*, par des centaines d'arrestations tous azimuts, il a fabriqué de fausses preuves pour justifier ces arrestations, placé des sacs d'explosifs dans la propriété de Mathieu Filidori avant qu'elle ne soit perquisitionnée pour l'incriminer, jetés en prison des innocents durant des mois dans la piste dite *« agricole »*, levé la mise en examen seulement 20 ans plus tard. Il a falsifié des procès-verbaux d'audition comme pour Vincent Andriuzzi et Jean Castela innocenté en appel ! Il a sévi encore au moment de la fuite d'Yvan Colonna qui savait qu'on l'avait condamné d'avance. Son nom a circulé médiatiquement avant même qu'il ne soit inquiété. Une commission sénatoriale, le procureur de la République Jean Pierre Dintilhac, puis le ministre de l'Intérieur Jean Pierre Chevènement, ont bafoué la présomption d'innocence, la presse abusée (France Soir) a titré pleine page sur sa photo « Wanted tueur de préfet »...

Lors de son arrestation, le futur Président de la République, alors ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy, pourtant avocat de formation, s'est encore joué de la présomption d'innocence en proclamant tout émoustillé : *« la police française a arrêté Yvan Colonna, l'assassin du préfet Erignac » !*

Par la suite, victime d'une instruction à charge alors qu'il proclamait son innocence de manière répétée, les preuves à décharge n'ont pas été prises en compte, des pressions ont été exercées sur des témoins, les incohérences des accusations n'ont pas été relevées, la reconstitution a été systématiquement refusée, puis s'est déroulée dans un simulacre sans les principaux acteurs et seulement au troisième procès, bien trop tard pour battre en brèche une culpabilité décrétée. Il fallait un coupable. Et il fallait surtout qu'il ne sorte pas de prison. Yvan Colonna est mort dans des circonstances *« atroces et suspectes »* a rappelé le président du Conseil Exécutif. Sept mois après, toujours pas de justice ni de vérité pour Yvan Colonna.

Durant la détention de Alain Ferrandi, Pierre Alessandri et Yvan Colonna, le système judiciaire a encore sévi pour leur interdire le rapprochement en Corse de manière indigne et contraire vis-à-vis du droit international comme du droit français.

Depuis cinq ans Alain Ferrandi et Pierre Alessandri peuvent bénéficier d'un aménagement de peine. Cinq ans. Leur libération partielle n'est pas une outrance, encore moins une faveur. C'est le droit tel qu'il doit s'appliquer, tel qu'il s'applique systématiquement pour tout détenu, y compris pour les condamnés pour terrorisme islamiste.

Ce nouveau rejet provoque une crise dans le cadre du processus de négociation sur l'avenir de la Corse.

L'Ora di u Ritornu dénonce une *« décision inique, funeste, dévastatrice qui nous plonge dans une profonde révolte », « une vengeance d'État orchestrée »*, et appelle les élus à suspendre les discussions avec le gouvernement.

Femu a Corsica dénonce le *« double jeu de Paris, entre ouverture et mépris »* et *« demande à ce que la politique de vengeance cesse enfin »* (voir en p.5).

Core in Fronte suspend sa participation au processus de négociations : *« ce n'est pas une décision de justice qui a été rendue mais une décision d'État instrumentalisée par le Parquet »*.

Corsica Lìbera *« demande solennellement à l'ensemble de la classe politique (...) de reporter leur présence à ces discussions jusqu'à la libération de tous les prisonniers politiques »*.

Le PNC s'indigne également : *« nous ne comprenons plus. Et avec sérénité, et détermination, nous n'accepterons pas »*.

La Conférence des Présidents de l'Assemblée de Corse qui regroupe le président du Conseil Exécutif, la présidente de l'Assemblée et les présidents de tous les groupes, majorité et opposition, nationalistes ou non nationalistes, dénonce une décision *« incomprise et injuste », « incompréhensible en sa motivation »*. Les élus considèrent que ce refus d'appliquer le droit *« contrevient à la logique d'apaisement qui conditionne le bon déroulement et la réussite du processus de négociation engagé entre la Corse et l'État ». « Il appartient au gouvernement, dit encore la Conférence des présidents, de recréer rapidement les conditions politiques d'un dialogue serein et de la confiance réciproque »*.

La session de l'assemblée a été interrompue *« en signe d'indignation solennelle »*.

La Cour de Cassation est saisie. L'État reste silencieux. ■ **F.G.**

Libération conditionnelle refusée pour Pierre Alessandri

Femu a Corsica demande un positionnement public du gouvernement

François Martinetti, secrétaire national de Femu a Corsica.

Réuni à Corti, ce dimanche 2 octobre, les militants de Femu a Corsica ont rendu publique leur position par un communiqué. Extraits.

Femu a Corsica, a pris acte « du contexte politique nouveau créé par l'arrêt rendu par la chambre d'application des peines de la Cour d'appel de Paris, qui a infirmé le jugement de première instance ayant admis Pierre Alessandri au bénéfice de la libération conditionnelle.

Cette décision, et la logique de vengeance qui la sous-tend, font peser un risque majeur sur le processus de négociation engagé entre la Corse et l'État. (...) Les militant(e)s de Femu a Corsica réuni(e)s ce jour ont adopté à l'unanimité la position suivante :

1. Femu a Corsica réaffirme sa détermination à voir aboutir le processus de discussions en cours avec Paris. Ce processus doit aboutir à une solution politique globale (...). Il en va de l'intérêt supérieur de la Corse et de son peuple.

2. Femu a Corsica réaffirme que la question des prisonniers et anciens prisonniers politiques est un volet essentiel du processus (...) : libération de Pierre Alessandri et Alain Ferrandi et de l'ensemble des prisonniers politiques, vérité et justice pour Yvan Colonna, retrait des prisonniers et anciens prisonniers politiques corses du Fijait, et traitement de la question des amendes et dommages-intérêts.

3. (...) la logique de vengeance continue de s'appliquer, au détriment de la logique de justice et d'apaisement. Femu a Corsica fait siens les mots de Patrick Baudouin, président de la Ligue des Droits de l'Homme, « le dialogue engagé entre la Corse et Paris ne pourra s'inscrire dans le temps que si et seulement si la justice cesse d'être confondue avec la loi du talion ».

4. Femu a Corsica souhaite que le processus de négociation entre la Corse et l'État puisse s'inscrire dans le temps et réussir (...) et partage la lettre et l'esprit de la déclaration votée à l'unanimité par la conférence des Présidents lors de la session de l'Assemblée de Corse du 29 septembre dernier et est certain que celle-ci peut trouver un très large écho et soutien partout en Corse, mais aussi en France et en Europe.

> **« Le dialogue engagé entre la Corse et Paris ne pourra s'inscrire dans le temps que si et seulement si la justice cesse d'être confondue avec la loi du talion. »**
> Patrick Baudouin, président de la Ligue des Droits de l'Homme.

5. (...) Femu a Corsica demande à la délégation d'élus représentant la Corse lors des discussions avec le Gouvernement, mais aussi aux Associations de maires et président(e)s d'intercommunalité, aux chambres consulaires, aux syndicats et associations à prendre position en faveur de la libération de Pierre Alessandri et Alain Ferrandi, de la justice et de la vérité pour Yvan Colonna, et de la réussite du processus de négociation, et ce avant la venue de Gérald Darmanin annoncée les 6 et 7 octobre prochain.

6. Femu a Corsica propose également que la mobilisation soit, dans les prochains jours et semaines, élargie à l'ensemble des forces politiques françaises et européennes et aux Parlements français et européen.

7. Pour que le processus en cours puisse continuer sereinement et dans la confiance réciproque, Femu a Corsica demande à l'État et au Gouvernement de donner sans délai des signes publics clairs.

8. Dans cette perspective, Femu a Corsica rappelle que la Cour d'appel de Paris vient de remettre enfin en liberté deux militants d'ETA condamnés à perpétuité en considérant qu'ils donnent tous les gages de réinsertion sociale et que la nouvelle situation politique au pays Basque, avec la fin du conflit armé, crée une nouvelle situation justifiant leur remise en liberté.

9. Femu a Corsica demande donc au Gouvernement de dire publiquement que ce raisonnement relatif à la nouvelle donne politique et à la fin de la logique de conflit est parfaitement transposable à la situation de la Corse, et donc à celle de Pierre Alessandri et Alain Ferrandi. Une telle déclaration relève de la seule responsabilité du pouvoir politique et est totalement compatible avec le principe de séparation des pouvoirs. Elle sera un signe tangible de ce que le Gouvernement et l'État s'inscrivent loyalement dans la logique d'apaisement et de fin de conflit que tous les nationalistes ont choisi de mettre en œuvre depuis près d'une décennie. » ■

Nouveau !
Vous pouvez vous abonner en ligne
www.arritti.corsica/abbunamentu

Internaziunale

Solidarité Corse Ukraine

« Nous sommes prêts à payer de notre vie pour être libres »

Nataliya Santoni a fondé Solidarité Corse Ukraine, une association pour venir en aide au peuple ukrainien depuis l'invasion russe en février dernier. Arritti lui avait consacrée une interview au mois de mars. Elle nous racontait son Ukraine, les horreurs de la guerre et la mise en place de l'association.
Après six mois de conflit, nous avons souhaité refaire un point. Au moment de nous faire parvenir ses réponses, Nataliya quittait précipitamment la Corse pour se rendre au chevet de sa maman victime d'une chute en Tchéquie alors qu'elle rentrait au pays. Malgré sa douleur et bien que devant subir une opération, cet accident lui a peut-être sauvé la vie. Sa maison à Dnipro a été détruite dans un bombardement (*cf.* photo p7)... C'est le quotidien des Ukrainiens depuis des mois. Nataliya a perdu des parents, des amis dans cette guerre. Elle œuvre au quotidien pour aider les réfugiés. Soutenez ses efforts, votre don permettra de sauver des vies !

Ci-contre, remise de dons de l'église par l'évêque de Corse, Monseigneur Bustillo.
À gauche, lors du quatrième déplacement en Ukraine, remise de don aux hopitaux.

Voilà plus de six mois que l'Ukraine est en guerre, des villages entiers ont été détruits, tant de gens ont perdu la vie, vous retournez régulièrement là-bas, quel est le témoignage d'une Ukrainienne qui a le cœur qui saigne ?

Voilà plus de six mois que je ne fais que compter les jours de ce cauchemar !
Avec l'association, nous avons fait quatre missions en Ukraine, mon époux et moi-même au volant de nos propres voitures. Avec l'aide des donateurs, nous avons rassemblé le matériel médical et nous le ramenons à l'ouest d'Ukraine (Ouzhgorod), dans la ville où je suis devenue médecin et où j'ai travaillé comme médecin. Avec l'aide du Docteur Canarelli nous avons pu obtenir de nombreux médicaments tels que des AINS (anti-inflammatoires non stéroïdiens), des corticoïdes, des antidépresseurs, contre l'épilepsie, des antibiotiques, des anticoagulants ou encore des antidiabétiques oraux, ce qui n'a pas de prix dans les pays en guerre telles que l'Ukraine.
Il ne faut pas oublier la médecine militaire, mais également les besoins de la médecine civile, la plupart des maladies telles que l'hypertension artérielle, l'infarctus de myocarde, diabète, épilepsie, appendicite et encore des milliers d'autres n'ont hélas pas disparus.

Vous fournissez également du matériel chirurgical ?

Oui, pour la chirurgie viscérale, la chirurgie cardiaque ou une chirurgie vasculaire à l'aide de Clinisud ainsi que tous les ustensiles telles que les colostomies, les sondes urétrales ou les sacs de recueil d'urine, de nombreux pansements de toutes sortes : contre les escarres, hémostatiques, pour les petite et moyennes plaies, qui ont été transportés lors de chaque mission en Ukraine.
Je voulais aussi aider au niveau du SAMU. On nous dit qu'il y a des déplacés ukrainiens au sein du pays-même. Pour comprendre, sur la petite ville d'Ouzhgorod, dont je suis originaire, qui compte 100.000 habitants (données du mois d'août) il y a actuellement 150.000 réfugiés, c'est-à-dire que les déplacés sont plus nombreux que les habitants de la ville initiale. En revanche, il y avait cinq voitures de SAMU, et il y en a toujours 5 aujourd'hui.
L'un de nos généreux donateurs (Corse Oxygène) nous a permis d'avoir un concentrateur d'oxygène avec les bouteilles que l'on peut remplir d'oxygène sur place ; ces bouteilles d'oxygène sont transportables dans les voitures de SAMU. Cela va sauver des vies de civils, des femmes, des vieillards, des enfants ; bref, ceux qui ont besoin d'être transportés jusqu'à l'hôpital pour être pris en charge.

L'aide des Corses est donc déterminante ?

Tout à fait. Avec l'aide financière des Corses on a réussi à trouver et à acheter deux échographes ultra-portables équipés de plusieurs sondes échographiques aussi bien au niveau cardiologique (cœur, carotide et vaisseaux) qu'au niveau abdominale et des tissus mous des quatre membres du corps.
Sur ces deux échographes : l'un est resté à l'hôpital d'Ouzhgorod, au service des cardiologues pour faire les échographies cardiaques pré-opératoires sur place, et le deuxième : est partie au front pour sauver des vies de nos garçons au combat, c'est ça qui est vraiment nécessaire pour les soldats blessés.

Comment récoltez-vous l'argent nécessaire ?

Étant donné que ce matériel est coûteux, actuellement il y a un crowdfunding sur la Corse, justement pour pouvoir récolter de l'argent et acheter encore un ou deux échographes de ce style qui coûtent environ 3000 € l'un.
Par ailleurs sur les donations financières

La maison familiale détruite par un bombardement.

Opération de soutien avec les jeunes de la Falep.

des Corses (et je souhaite préciser qu'il s'agit de Corses de la France entière !!!) nous avons pu aider de jeunes bachelières dès cette année.

C'est-à-dire ?

Nous avons cinq jeunes filles réfugiées ukrainiennes qui ont pu poursuivre leurs études à l'université de Corti. L'université a ouvert ses portes en mettant en place le diplôme universitaire FLE (français langue étrangère) et ils nous ont proposé cette formation pour les ukrainiens qui ne parlent pas français. L'association a pu prendre en charge les frais scolaires de ses étudiantes et l'année universitaire a commencé le 20 septembre. Par ailleurs, nous avons une autre bachelière qui a souhaité rejoindre l'école supérieure de graphisme à Toulon étant donné que sa passion et son talent est le dessin. Cet été, elle a fait un travail remarquable et elle a été acceptée uniquement grâce à ses dessins. Sa maman nous a sollicités pour la prise en charge des frais scolaires et d'admission.

Comment va le moral pour les réfugiées en Corse ?

Pour ce qui concerne les réfugiées ukrainiennes en Corse (99 % sont des femmes), initialement elles souhaitaient rester quelques mois en pensant que la guerre allait finir assez rapidement. Aujourd'hui, elles comprennent que l'année prochaine elles seront toujours en Corse, que c'est un minimum, et que malgré la guerre et la situation difficile en Ukraine la vie doit continuer. Ce que je vois tous les jours, c'est que ce sont les enfants leur moteur, ce sont eux qui montrent que la vie continue et qu'il faut avancer. Les trois quarts de ces réfugiées travaillent depuis le mois de mai ou juin. Du travail peut-être pas très gratifiant parfois, mais chacune d'entre elles essaie de faire le maximum pour s'intégrer.

Comment font-elles pour surmonter la barrière de la langue ?

Les premiers mois, j'étais sollicitée ainsi que tous les Ukrainiens de l'association pour les aider dans les traductions dont elles avaient besoin, en commençant par les papiers à la préfecture et ceci plusieurs fois par semaine, voire par jour. Aujourd'hui elles se débrouillent plutôt bien. Depuis le mois de septembre, Je n'ai eu aucun appel de la préfecture, de la CPAM ou de Pôle Emploi pour demander mon concours linguistique pour traduire ou pour aider. Pour moi, c'est une preuve indirecte qu'elles sont volontaires, elles participent et elles souhaitent vraiment intégrer la société qui les accueille.

Racontez-nous votre quotidien à Solidarité Corse-Ukraine, ce que cela implique comme investissement…

Le quotidien ? Je ne sais pas. Je n'arrive pas à dormir depuis le mois de février. J'ai perdu mon cousin germain et mon neveu à Severodonetsk. Cinq de mes amis très proches ne verrons pas grandir mes enfants. Avec mon mari, on essaye de protéger au maximum nos enfants, âgés de 4 et 6 ans, mais en 6 mois, ils sont devenus vraiment « adultes ». Ils m'aident à faire des cartons de médicaments, inventent des jeux pour les enfants ukrainiens qui sont actuellement en Corse. La grande parle couramment l'ukrainien et le russe, le petit apprend.

Je ne compte pas le nombre de personnes avec qui je discute ou que je rencontre. C'est beaucoup de temps mais l'association est un plus dans cette tourmente, et c'est ce qui compte.

Quelles sont vos futurs projets ?

Parmi les projets, mon mari partira avec la prochaine mission. Initialement, c'était prévu pour maintenant, mais… à l'heure actuelle, je me trouve dans Teplicy (frontière entre la République Tchèque et l'Allemagne) car ma mère, en voulant rentrer en Ukraine, s'est cassé le col du fémur. Elle n'est pas transportable et doit être opérée ici. Je suis auprès d'elle. Hier, les Russes ont bombardé Dnipropetrovsk, la ville à l'est où devait se rendre ma maman. Je vous laisse des photos de ce qui reste de la maison de mes parents… voilà le quotidien de la guerre. Des amis m'ont envoyé des photos du bombardement d'un convoi de civils à Zaporijia qui a fait plusieurs dizaines de victimes. Il y avait des enfants, des femmes… j'en ai pleuré.

Vous lancez un nouvel appel à la solidarité ?

Oui. Le fil de la guerre est l'argent et nous en avons besoin !!! Il y a le crowdfunding pour l'achat d'appareil d'échographie. Il y a aussi possibilité de nous faire un virement. Le froid est arrivé en Ukraine et nous avons besoin de l'aide de tous.

Je veux ajouter une petite précision personnelle : le peuple corse et la Corse ne sont pas pour nous qu'une terre d'accueil avec des paroles ! Nous partageons les mêmes valeurs d'identité et nous sommes prêts à payer de notre vie pour être libre. Au travers de l'Europe entière, où j'ai moi-même vécue dans pas moins de 6 pays différents sans compter la France, je n'ai jamais vu autant de compassion, de fraternité, de compréhension et de solidarité qu'avec les Corses. Et pour cela, je remercie chaque jour, depuis 18 ans où j'ai écouté mon instinct et suis restée en Corse alors que je ne devais y être que de passage.

Je veux remercier les mères corses pour donner une telle éducation à leurs enfants, qu'elles n'oublient pas d'expliquer les valeurs essentielles de la vie, les origines et l'histoire de leur pays. Comme le montre la situation actuelle, c'est primordial !!! ■

Sulidarità !

Pour vos dons par chèque : Association Solidarité Corse-Ukraine, Nataliya Khobta Santoni, Lotissement L'Oliveraie, Trova, 20167 Alata.
Pour le crowdfunding sur move.corsica : https://bit.ly/3Ekgj5L

Lezzioni di storia

Max Simeoni

1964: le CEDIC avait déjà tout compris!

Le CEDIC, Comité d'études et de défense des intérêts de la Corse, ancêtre du mouvement autonomiste corse, a été créé en avril 1964. Pour marquer sa création, il publie un Manifeste, où il livre analyses et propositions. Tout est déjà compris des ingrédients de ce que l'on a appelé « le problème corse »… Les élus et toutes personnes actuellement impliqués dans les discussions sur l'avenir de la Corse, seraient bien inspirés de lire ce petit opuscule. Max Simeoni, fondateur du CEDIC avec Paul Marc Seta, nous transmet ces différents extraits* avec ce commentaire : *« J'ai pensé, en publiant ce manifeste du CEDIC de 1964, éclairer les militants et les responsables autonomistes en rappelant une évidence à savoir que la Corse est une colonie et qu'il fallait une organisation politique adaptée pour la décoloniser. Le mot Ethnie dans le texte correspond entièrement à celui de peuple corse. Le mot d'apolitisme n'est que le rejet des partis de Droite et de Gauche et qu'il fallait une organisation qui prenne en compte le peuple corse puisqu'il s'agissait de la menace de sa disparition et regrouper tous ceux d'où qu'ils viennent pour mener une lutte historique civique d'émancipation.*
On pensait alors qu'un statut spécial était le moyen. Mais la découverte du rapport secret de l'Hudson Institute en 1971 a établi que le marasme du développement était voulu. L'île a d'abord servi de réservoir d'hommes (empire colonial, guerres), puis non développée, vidée, elle devait être rentabilisée par un tourisme de masse rapide (250.000 lits projetés en 15 ans).
Les questions qui se posent de nos jours :
- des statuts ont été octroyés mais rien qui ne puisse imaginer ce sauvetage du peuple corse ?
- pire, les élections Territoriales divisent les Corses comme par le passé ?
Traiter avec Paris, certes, mais sans le rouleau compresseur d'un parti politique qui finisse par mettre ce centralisme le dos au mur est vain, et le peuple corse se meurt comme l'a toujours voulu l'État jacobin. »

ARRITTI ouvre ainsi une nouvelle rubrique avec Max Simeoni, par le rappel de faits ou de documents historiques insuffisamment connus, afin d'éclairer notre jugement dans l'analyse de la situation.

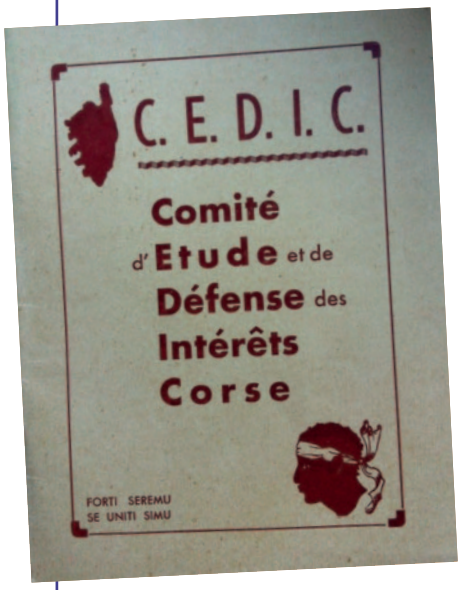

** Ndlr : Il faut lire ces extraits avec le sens des mots de l'époque. Ainsi, lorsqu'on parlait il y a 60 ans « d'ethnie corse », c'est le peuple corse qui était désigné. Lorsqu'on parlait « d'immigrants », c'est de ceux venus de la métropole dans un objectif pour le gouvernement de ce que l'on nomme aujourd'hui la « colonisation de peuplement » alors que les jeunes Corses s'exilaient massivement en l'absence d'Université. Lorsqu'on parle de « Marché commun », c'est de l'Union européenne des États dont il s'agit aujourd'hui. À la lecture de ces différents extraits, on comprend où le drame d'Aleria qui subviendra une décennie plus tard, puise ses causes profondes.*

La colonisation en marche

« Et quand on pense que, dans quelques années, l'ouverture des frontières, grâce au Marché Commun, permettra l'entrée sans contrôle de groups d'immigrants, autorisera la circulation des capitaux et donc facilitera les investissements des groupes financiers, on peut se demander comment les Corses résisteront à l'afflux des hommes et des capitaux, si l'Ethnie corse maintiendra sa place et jouera un rôle quelconque dans cette grande aventure qui se préparer et qui d'ailleurs, s'est amorcée, particulièrement dans le domaine hôtelier. Il se pourrait donc, que dans les secteurs essentiels, celui du Tourisme et de l'Agriculture, les Corses se trouvassent exclus systématiquement par la force des choses et surtout par la Finance.
Peu à peu, la spoliation acquiert sa vitesse de croisière, bien qu'elle soit encore discrète, et qu'elle se dissimule sous les promesses d'une prospérité future, et les appâts d'un argent facile.
Or l'opinion désormais alertée, pressent la véritable nature du problème corse, et ce qu'il risque d'advenir d'une Corse livrée aux puissances financières. Elle attend, donc, encore de ses Mouvements comme de leurs chefs, non pas seulement des condamnations platoniques et académiques, mais surtout des prises de position catégoriques, suivies d'effet.
La crainte de la colonisation par des éléments étrangers à l'île devient l'une des pierres angulaires du problème corse. Finasser trop souvent et trop longtemps avec certaines des tournures inquiétantes du problème corse conduit évidemment l'opinion à se réfugier dans une attitude méfiante et dans l'abstention.
Tout Mouvement nouveau devra parler un langage clair et s'y tenir, en faisant en sorte que certains de ses membres ne puissent apparaître à la fois comme juges et parties. » ■

Morceaux choisis

« Il a semblé clair à notre équipe que les revendications, d'allure trop souvent technique et académique, avancées jusqu'à présent ne reflétaient qu'imparfaitement l'intensité du drame corse, et que, par suite, les solutions proposées ou entreprises ne correspondaient pas toujours à la nature profonde du problème corse qui demeure celui d'une ethnie menacée de dispersion, puis de disparition, dans un délai relativement court. »

« Cette protection des droits imprescriptibles et sacrés de notre ethnie est la justification essentielle du CEDIC et la base même de sa doctrine. »

« La sauvegarde de l'ethnie ne s'avère possible que si la collectivité insulaire devient étroitement et réellement associée à l'administration comme à l'économie de la région corse, de façon à contrôler la destination des investissements et la répartition des bénéfices du Plan d'Action Régionale. Un tel résultat ne peut être obtenu que par l'octroi à la Corse d'un Statut Spécial qui lui donnerait les moyens d'exercer cette action concrète dans la conduite des affaires régionales. »

« Le problème corse doit être résolu par les Corses et pour les Corses, sans méconnaître pour autant le droit pour l'Etat central de s'assurer de la bonne foi du Plan d'Action Régional et de contrôle a posteriori, son application. »

« Les Corses de l'île doivent compter avant tout sur eux-mêmes, puisqu'aucun changement véritable ne saurait s'importer ou s'imposer à eux de l'extérieur, s'ils ne le veulent vraiment, au préalable. Le devoir de nos compatriotes de l'extérieur est donc de se rallier aux revendications de l'île. »

« L'île est toujours maintenue au sein de l'ensemble hétérogène constitué par la XXIe Région économique, quand elle devrait du fait même de sa particularité géographique, être érigée en XXIIè Région Autonome. ».

« Le centre parisien se situe forcément loin des réalités humaines de l'île, et ce d'autant plus qu'il n'existe en Corse, aucun organe d'impulsion, de direction, et de transmission, doté de pouvoirs réels, pensant Corse, agissant Corse, et soucieux du bien-être des populations locales. »

« Répétons-le : le problème corse n'est pas seulement technique, mais avant tout humain. Il doit s'exprimer comme tel, si l'on veut avoir prise sur l'opinion. »

« Tel est le souci prédominant, et le fondement revendicatif essentiel du CEDIC, à savoir la défense et la sauvegarde de l'ethnie corse, avec en corollaire l'érection de la Corse en Région Autonome, par le moyen d'un Statut Spécial, instituant dans l'île une administration et une économie régionale, adaptées aux besoins et aux particularités locales. »

« Il nous est intolérable d'imaginer, qu'un jour, notre île puisse se retrouver dépersonnalisée, dépourvue de ses racines humaines, dans un univers construit par des technocrates, à l'aide d'une règle à calcul. Sans nous, sans les Corses, la Corse ne sera plus elle-même. Nous ne pouvons admettre la décorsisation de notre île. Les soucis de la rentabilité financière ne doivent pas systématiquement primer le droit que nous avons de vivre dans le cadre naturel qui nous est cher. » ■

Lutte contre la spéculation immobilière

Les nationalistes en première ligne

Core in Fronte a mené une action contre la spéculation immobilière ce vendredi 30 septembre à Aiacciu, plus particulièrement contre le phénomène AirBnB qui aggrave la situation du marché de l'immobilier dans l'île.
Le mouvement a loué un appartement rue Fesch, via la plateforme AirBnB, pour l'occuper de manière symbolique avec une quarantaine de militants, et mettre ainsi l'accent médiatique sur les méfaits de ces plateformes. *« Les Corses ne peuvent plus se loger et ceux qui en ont la possibilité devront s'acquitter de loyers alignés sur les prix pratiqués en location saisonnières par des propriétaires étrangers, en majorité français »* dénonce Core in Fronte. *« La Corse est devenu l'Eldorado des spéculateurs multipropriétaires. Les forces de l'argent sont à l'œuvre et le phénomène de spoliation est favorisé par divers dispositifs de défiscalisation (Crédit d'impôt, Loi Pinel, TVA réduite et récupérable…) au détriment des entreprises de tourisme et de l'emploi local »* accuse encore le parti nationaliste qui prône l'instauration d'un statut de résident *« avec 10 ans de résidence permanente pour pouvoir acheter un bien »*, et la création *« d'un permis de louer »* à l'instar de ce qui existe dans les grandes agglomérations en France.
Core in Fronte annonce qu'il va intensifier ses actions et *« appelle l'ensemble des acteurs de la sphère immobilière, qu'ils soient maires, promoteurs, agents, notaires, particuliers, à prendre conscience du problème de la dépossession foncière en Corse. »*
« Il convient d'enrayer le modèle économique résidentiel qui dépossède les Corses. Le meublé touristique et sa mise sur le marché locatif sur des plateformes de type Airbnb est devenu en quelques années le moteur essentiel de cette dépossession. »

L'ensemble des partis nationalistes sont actifs sur ce terrain de la lutte contre la dépossession foncière et immobilière. Cette action en Corse rejoint aussi les initiatives qui se mènent tant au Pays Basque qu'en Bretagne sur les conséquences de la multiplication de ces locations de courte durée qui gèlent des milliers de logements pour la location à l'année et provoquent une flambée des prix.

Femu a Corsica a pris aussi plusieurs initiatives, notamment au niveau du groupe Libertés Indépendants Outremer et Territoires à l'Assemblée nationale avec le projet de loi pour réguler cette spéculation, déposé par Jean Félix Acquaviva, adopté à une large majorité en première lecture (contre l'avis du gouvernement), et qui sera examiné dans quelques mois par le Sénat.
Jean Félix Acquaviva, Paul Molac (député breton du groupe Liot), mais aussi François Alfonsi, eurodéputé, animeront ensemble des réunions publiques dans différentes régions en France, destinées notamment aux parlementaires, afin de consolider la majorité acquise en première lecture.
À suivre de près. ■

Urbanìsimu

PLU d'Oletta

Logiquement annulé !

Nul ne pourra jouer les surpris, cela pendait au nez du maire depuis des années, et la décision du Tribunal Administratif de Bastia de ce 28 septembre 2022, ne fait que confirmer de précédentes décisions de justice : le PLU d'Oletta a été logiquement annulé. Explications.

Rappelons que ce PLU a déjà subi deux annulations partielles en 2014 et 2015. Rappelons aussi qu'un bras de fer est exercé par la commune sur le secteur de Chioso al Vescovo depuis... 20 ans ! La méthode du fait accompli a été utilisée par un permis tacite, l'installation de barraques et d'engins de chantiers, le début de terrassement, et ce malgré les mises en demeure du préfet, et le permis déféré devant le Tribunal Administratif.

Le document a été fort logiquement annulé ce 28 septembre. Suivant les plaintes de U Levante et de particuliers, le tribunal a relevé plusieurs griefs conformément à l'avis du rapporteur public :

- sur le plan de la consultation, problème de *« l'accessibilité en temps utile du public au rapport et aux conclusions du Commissaire enquêteur, soit sur son site internet soit en les tenant à disposition du public, entre la réception de ces documents le 15 janvier 2020 et la date de la délibération »*.

C'est un grief sans appel puisque le Tribunal précise : *« cette omission, qui a privé les citoyens d'une garantie, entraîne à elle seule l'annulation totale de la délibération pour vice de procédure »*.

- zones ouvertes à l'urbanisation de manière illégale, en infraction à la Loi Montagne dans les secteurs U3 de Croce (projet d'une cinquantaine de constructions sur une zone dans de l'habitat diffus), U3 de Guadelle (constructibilité dans de l'habitat diffus), U3 Capanelle (pourtant vierge de toute construction et hors toute continuité urbaine) et AUe de Chioso al Vescovo, site naturel sensible de 5,4 hectares, classé Zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique (Znieff) de type 1, du fait de la présence d'espèces protégées, mais aussi Espace Stratégique Agricole au Padduc, classé encore risque feux de forêt *« modéré à sévère »* et en limite d'une zone humide, potentiellement inondable. Rien que ça !

Ce secteur du PLU, à la frontière avec San Fiurenzu, avait déjà été déclaré illégal en 2014 et 2015 suite à des recours de l'État, la commune a pourtant poursuivi son projet malgré les multiples alertes qui lui ont été lancées sur l'inconstructibilité de cette zone, tant par l'État, la Collectivité de Corse ou l'association de défense de l'environnement U Levante. La CdC par l'intermédiaire de son agence de l'Aménagement de l'urbanisme et de l'énergie avait même fait une contre-proposition en compatibilité avec le Padduc pour l'implantation de la zone d'activités. Mais la commune n'en a pas tenu compte. Pas plus d'ailleurs que le promoteur.

« Il ressort des pièces du dossier, notamment de l'avis de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Corse-du-Sud et de celui de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse d'octobre 2017, ainsi que de l'avis de l'Agence d'aménagement durable, d'urbanisme et d'énergie de la Corse du 16 octobre 2017, que cet espace de 5,4 hectares se situe au sein de la ZNIEFF de type I "Basse vallée de l'Aliso et du Poggio" » énonce la décision du Tribunal Administratif. Malgré les multiples interdictions, un permis d'aménager avait pourtant été délivré à la commune pour la réalisation de 21 lots pour une zone d'activités économiques, et des travaux de terrassement ont été réalisés. De manière surprenante, l'État, cette fois, comme la Collectivité de Corse n'ont pas exercé de recours...

« L'ouverture à l'urbanisation de la zone AUe » n'est pas *« compatible avec la préservation des paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel prévus à l'article L.122-9 du code de l'Urbanisme »* dit encore le tribunal, *« en créant la zone AUe du secteur de Chioso al Vescovo, les auteurs du plan local d'urbanisme ont fait une inexacte application des dispositions précitées de la loi Montagne codifiées aux articles L.122-5, L.122-7 et L.122-9 du code de l'Urbanisme »*.

Ce jugement ne fait que confirmer la mauvaise et obstinée méthode adoptée par la commune pour établir son document d'urbanisme pourtant capital pour son développement et son avenir. Poursuivra-t-elle ce bras de fer ?

Un permis ayant été accordé avant cette décision de justice concernant le PLU, que fera le contrôle de légalité ? Que fera la Collectivité de Corse ?

À suivre... ■ **F.G.**

Tavignanu vivu !

Conférence-débat les 8 et 9 octobre

Le Collectif Tavignanu Vivu organise deux conférences-débat ce week-end sur la Déclaration des droits du Tavignanu, et des droits de la nature, en présence de deux expertes de la question : Marie-Angèle Hermitte et Marine Yzquierdo. Deux dates et deux lieux sont proposées pour toucher un maximum de personnes : le samedi 8 octobre à 15h à Corti (Campus Mariani, amphi Ettori) et le dimanche 9 octobre à 14h à Aleria (Maison des associations).

Juriste, directeur de recherche honoraire au CNRS et directeur d'études honoraire à l'EHESS, Marie-Angèle Hermitte publie depuis de nombreuses années sur la manière dont les éléments de la nature peuvent devenir des sujets de droit et connaît bien les modèles étrangers. Après avoir participé au Parlement de Loire, elle essaie de rassembler les expériences françaises autour des droits des fleuves. Elle a également travaillé à deux reprises à l'Università di Corti sur le Pacte pour les droits de la nature en Corse.

Avocate en droit de l'environnement, Marine Yzquierdo est également membre du conseil d'administration de l'association Notre Affaire à Tous, qui œuvre pour la justice climatique (l'Affaire du Siècle) et les droits du vivant. Elle a également collaboré au Parlement de Loire et aidé le collectif Tavignanu Vivu à rédiger le texte de la Déclaration des Droits du Tavignanu.

Le collectif Tavignanu Vivu qui lutte contre un projet dévastateur de centre d'enfouissement de déchets ménagers et de déchets amiantifères sur les berges du fleuve vous convie à participer nombreux à ces réunions. Aiutèmuci è luttemu inseme da fà ricunnosce i dritti di u nostru ambiente ! ■

SCI ACQUAPACE
Société Civile Immobilière en liquidation
Au capital de 300 euros
Siège social : Batiment 1 Rue Maréchal Juin - Chez Mr Conso - Rés. le Clos des Mimosas - 20600 Bastia
894 415 504 RCS BASTIA

Avis de dissolution anticipée

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2021, il résulte que la dissolution anticipée de la société a été prononcée à compter du 31 décembre 2021 suivi de sa mise en liquidation.
A été nommé comme liquidateur : Guillaume Conso Batiment 1 Rue Maréchal Juin Rés. le Clos des Mimosas à qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social à : Batiment 1 Rue Maréchal Juin Chez Mr Conso Rés. le Clos des Mimosas 20600 Bastia.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, Le liquidateur.

SCI ACQUAPACE
Société Civile Immobilière en liquidation
Au capital de 300 euros
Siège social : Batiment 1 Rue Maréchal Juin - Chez Mr Conso - Rés. le Clos des Mimosas - 20600 Bastia
894 415 504 RCS BASTIA

Clôture de liquidation

L'assemblée générale des associés du 31 décembre 2021 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, prononcé la clôture de la liquidation de la société.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, Le liquidateur.

CLOTURE DE LIQUIDATION

S.A.R.L. CLUB PRIVE L'ENIGME
Société à Responsabilité Limitée à associé unique à capital variable au Capital de 100€
1 rue Pino, 20200 Bastia
R.C.S. BASTIA 521 655 183

Par décision de l'associé Unique du 30/09/2022, il a été décidé : D'approuver les comptes définitifs de la liquidation; de donner quitus au liquidateur, Mr Julien GUIDA, demeurant Résidence Nouvelle Corniche, Bât A, 20600 Bastia pour sa gestion et décharge de son mandat ; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/09/2022.

Pour avis, Le liquidateur.

AVIS DE CONSITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 04/10/2022, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : MEROZZINI
Objet social : Toute activité de terminal de cuisson de tous produits de boulangerie, ainsi que toute activité de vente, en gros ou au détail, comme la distribution, et la livraison, de tous produits de boulange, de viennoiserie, de pâtisserie, de sandwicherie, de boissons de première et deuxième catégorie, à déguster sur place ou à emporter, comme toute activité de traiteur, de petite restauration et de restauration rapide, de glacier, de salon de thé ;
Ainsi que toutes activités connexes et complémentaires ayant un rapport avec le présent objet social ;
Siège social : 6 AVENUE DU 9 SEPTEMBRE, RESIDENCE RESTONICA BAT C, 20250 CORTE
Capital initial : 100 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS BASTIA
Président : GRISONI Elilia, demeurant 6 AVENUE DU 9 SEPTEMBRE, RESIDENCE RESTONICA BATIMENT C, 20250 CORTE FRANCE
Admission aux assemblées et droits de votes : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Clause d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du président de la société.

Elilia GRISONI

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
BP 345 - 20297 BASTIA CEDEX

PAR JUGEMENT EN DATE DU 04/10/2022 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCÉ LA CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPÉRATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **CORSICAMARKET « CM » (SARL) -** LIEU DIT DICEPPO - 20244 SAN LORENZO
ACTIVITÉ : DISTRIBUTION DE PRODUITS DANS LE SECTEUR CHR (CAFÉS HÔTELS RESTAURANTS)
RCS BASTIA B 750 901 316 - 2012 B 206

POUR EXTRAIT,
SELARL ME NICOLE CASANOVA,
GREFFIER

A CHEDA
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 400 000 EUROS
PORTE A 700 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : CAVALLO MORTO
20169 BONIFACIO
400 809 109 RCS AJACCIO

Par décision du 20 septembre 2022, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 300 000 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention - Capital social : 400 000 euros
Nouvelle mention - Capital social : 700 000 euros

Pour avis, La Gérance

ANNONCES LÉGALES
arritti2@wanadoo.fr

ARRITTI **Abbunàtevi !**

Abbunamentu

ARRITTI

Pigliu un abbunamentu d'un annu à ARRITTI per 55 €

❒ Eccu u mo sceccu di 55 € à l'ordine d'ARRITTI.
❒ Eccu un sustegnu in più di .....€

Casata, Nome (nom, prénom) : .....
Indirizzu (adresse) : .....
.....
Telèfonu (téléphone) : .....
Mel : .....

À compléter et à renvoyer à : Arritti - 5 bd Hyacinthe de Montera - 20200 Bastia
Cuntattu : 06 33 28 62 95 - arritti2@wanadoo.fr - www.arritti.corsica

SUR LA MARINE DE BONIFACIO
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 7 622,45 EUROS
SIEGE SOCIAL : 1 QUAI JERÔME COMPARETTI
20169 BONIFACIO
423 370 519 RCS AJACCIO

Aux termes d'une décision en date du 1er septembre 2022, l'associée unique a nommé Madame Stella LOPEZ, demeurant à Cavallo Morto, 20169 Bonifacio, en qualité de gérante pour une durée illimitée à compter du même jour, en remplacement de Madame Anne, Barbara ANDREANI épouse LOPEZ, démissionnaire.

Pour avis, La Gérance

PAGLIA ORBA 2A
SARL au capital de 1000 euros
Siège Social : Résidence Parc Impérial - Immeuble Le Chambord A4 Boulevard Stéphanopoli de Comene - 20000 AJACCIO
811 133 362 RCS AJACCIO

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 20 septembre 2022, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé Mademoiselle NESA Christelle Dominique de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Le dépôt des actes, pièces et comptes relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis, Le liquidateur

AVIS DE PUBLICITE

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
Mme Marie-Pierre BIANCHINI -
Directrice par intérim - Avenue Paul Giacobbi - BP 618 - 20601 BASTIA - Tél : 04 95 30 95 30
SIRET 33035573600019

Référence acheteur : 22/FS/009
L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.
Objet : Prestations de nettoyage des locaux, de la vitrerie ainsi que la fourniture des consommables sanitaires et d'évacuation des déchets pour les antennes de l'ODARC
Procédure : Procédure adaptée
Forme de la procédure :
Lot N° 01 - Entretien périodique des locaux de l'antenne de Cargèse
Lot N° 02 - Entretien périodique des locaux de l'antenne de Sartène
Lot N° 03 - Entretien périodique des locaux de l'antenne de Porto-Vecchio
Lot N° 04 - Entretien périodique des locaux de l'antenne de Cateri
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
- 45 % Valeur technique de l'offre
- 55 % Prix
Remise des offres : 31/10/22 à 18h00 au plus tard.
Envoi à la publication le : 03/10/2022
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur http://www.marches-publics.info

U vostru settimanale hè nant'à internet
www.arritti.corsica

ARRITTI • FONDATEUR PROPRIÉTAIRE DU TITRE ET DE LA PUBLICATION DE PRESSE: MAX SIMEONI • DIRECTEUR DE LA PUBLICATION: FRANÇOIS ALFONSI • RÉDACTRICE EN CHEF: FABIANA GIOVANNINI • GÉRANT DE LA SARL D'EXPLOITATION PRUMUZIONE NUSTRALE: MARC BATTISTINI • RÉDACTION: 5 BD DE MONTERA, 20200 BASTIA • TÉL. 09 65 32 16 90 - TÉL./FAX 04 95 31 64 90 • ARRITTI2@WANADOO.FR • RÉALISATION GRAPHIQUE: VANINA BELLINI CUMUNICAZIONE 06 23 29 46 63 • IMPRIMEUR: STAMPERIA SAMMARCELLI - BIGUGLIA 04 95 30 01 80 • WWW.ARRITTI.CORSICA • CP 0427C82046 • ISSN 1262

A vostra publicità
Votre publicité
Ange Giovannini | 06 81 54 73 98

Nouveau !
Vous pouvez vous abonner en ligne

Désormais, vous pouvez vous abonner ou vous ré-abonner à Arritti directement sur internet, par carte bancaire (paiement sécurisé) : www.arritti.corsica/abbunamentu

Bien sûr, pour ceux qui ne possède pas de carte bancaire, vous pouvez toujours nous adresser un chèque de 55 € à : ARRITTI, 5, Bd de Montera, 20200 BASTIA.